

Conseil au complet.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2010.

Le Sous-préfet a pris acte de la démission de M. Jean-Pierre MARCEL. Après le vote du conseil, Mme ALBIZZI est élue au poste de 3<sup>ème</sup> adjointe chargée de la communication, la culture et le tourisme. Pour l'intercommunalité, déléguée titulaire des commissions Culture et communication et déléguée suppléante pour le conseil communautaire.

## **TRAVAUX**

**Eclairage du stade** L'entreprise Balthazard est choisie pour le remplacement d'une lampe et sa fixation pour un montant de 879 € HT.

**Eclairage public** L'entreprise Balthazard assurant le suivi d'entretien de l'éclairage public, remplacera un poteau au Moulin d'Avaux pour un coût de 1 018 € HT.

**Electrification rurale** Le SE 38 soumet le financement définitif pour la RD 65, que le Conseil valide comme suit : Prix de revient prévisionnel 35 217 €, Financements externes 11 465 €, travaux et maîtrise d'ouvrage 23 752 €.

**Musée** Suite au saccage du monte personne, la réparation s'élève à 1 099 € HT. Sachant qu'une protection est prévue mais non chiffrée.

**Barrière Place de la République** le conseil réfléchit à la meilleure solution à apporter à la demande d'un riverain suite aux dégâts causés sur sa barrière.

**Scierie** L'entreprise Daloz est choisie pour la pose d'un rideau métallique.

## **FINANCES**

Mme Constan demande l'instauration sur la commune d'un abattement de 10% sur la valeur locative d'une habitation lorsque son occupant remplit les conditions de handicap définies à l'article 1411 du Code Général des Impôts. Le conseil est défavorable.

**Ecritures** Afin de concrétiser la vente de la remorque, le conseil autorise les écritures comptables nécessaires pour inscrire la moins value de 12 110.62 €.

**Formation aux premiers secours** Appel des frais de 65€ par agent des associations du Sou des Ecoles et de la Ribambelle ainsi qu'éventuellement deux assistantes maternelles.

**Camping** remboursement de 100 € sur le loyer de septembre à la SARL L'Olivier pour le remboursement partiel du loyer de septembre (camping fermé depuis le 15 septembre).

## **URBANISME**

**Projet d'extension du village** Le cabinet Urbasite a présenté les enjeux du projet et a questionné la commission sur ses priorités. La Région subventionne cette étude à hauteur de 3 000 €. Prochaine réunion, le 1<sup>er</sup> décembre.

**Sentier thématique** Présentation et acceptation du devis pour la réalisation de la brochure sur le sentier thématique, soit 3 530 € pour 2 000 exemplaires.

**Etude hydrogéologique** de la Tourbière Suite à l'Appel d'Offres : Trois bureaux ont répondu, les dossiers sont à l'étude.

**Coupes de bois** La taxe d'affouage est fixée à 70 € par lot. L'appel à candidatures sera lancé prochainement pour 10 lots environ, et le tirage au sort aura lieu le 15 décembre.

**Achat de terrain** Après négociation avec les propriétaires pour le parking rue du Lac, le terrain est vendu à 1 Euro. La mairie s'engage à réaliser les clôtures et l'accès.

## **MATERIEL**

**Lame de déneigement** L'achat sera prochainement effectué pour un budget d'environ 4 000€.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Natation scolaire** Une participation aux frais de natation scolaire sera demandée à la commune de Verna au prorata du nombre d'enfants participants (6), soit 124 €.

**Maison du patrimoine** Une participation sera demandée à la commune de Verna au prorata du nombre d'enfants participant aux animations du mercredi, soit 347 €.

De même, une participation aux frais sera demandée à la commune de Montalieu, soit 860€ pour un mailing commun aux Musée et à la Maison de la pierre et du ciment.

L'entreprise Com & Graph est choisie pour la création d'un site internet destiné à promouvoir le musée, pour un montant de 686 € HT.

L'entreprise XBE Conseil est choisie pour la mise en place de fichiers partagés, entre le musée et la Maison du Patrimoine, pour un coût de 298 €.

Ouverture du musée le week-end L'ouverture sera envisagée pendant la période hivernale, quand il y aura une réelle politique de communication pour inciter à le visiter.

Remboursement à M. Dias d'une avance de 17 € pour l'achat d'une pièce informatique.

**Wifi à la cantine** Pour une gestion informatisée de la cantine et de la garderie, une liaison filaire depuis la live box de la mairie sera mise en place aux frais des associations; seule la sécurisation des postes du secrétariat estimée à 300 € sera engagée par la mairie.

**Ecole de Musique Intercommunale (EMI)** Le Conseil municipal accepte la dissolution de l'EMI à l'issue de l'année scolaire, soit au 31 août 2011.

**Annulation de pénalités** le Conseil autorise l'annulation de pénalités de retard (63 €) dues par un administré qui a reçu tardivement sa taxe d'urbanisme.

Fin de la réunion à 23h00.

Prochaine réunion : à définir